

ÉDUCATION

Élèves sourds ou malentendants

Les programmes d'éducation appropriés que signifient-ils pour mon enfant?

Bien que tous les enfants soient capables d'apprendre, tous les enfants n'apprennent pas de la même façon, ni au même moment, ni à la même vitesse. L'apprentissage est un processus individuel. On peut répondre aux besoins d'apprentissage exceptionnels d'un élève de bien des façons. Ce qui convient à un élève ne convient pas forcément à un autre.

Un diagnostic médical d'un trouble particulier confirmé par un médecin ne fournit pas suffisamment d'information pour établir des plans en vue de répondre aux besoins individuels d'un enfant. Chaque enfant est unique : deux enfants ayant reçu un même diagnostic ont souvent des capacités et des besoins d'apprentissage différents, et nécessitent des soutiens différents aussi. Une équipe de soutien, composée des parents, de l'enseignant et d'autres personnes, travaillera en collaboration afin de cerner les besoins d'apprentissage uniques de l'enfant, et de déterminer et mettre en œuvre les soutiens éducatifs appropriés.

Il existe plusieurs options d'enseignement pour les enfants manitobains qui sont sourds ou malentendants.

- Certains parents choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école de leur quartier dans une salle de classe ordinaire.
- Certaines divisions scolaires ont des services de placement en classe spécialisée qui offrent du soutien à l'ensemble des élèves sourds ou malentendants de la division.
- Certains parents choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école spécialisée Manitoba School for the Deaf, qui est située à Winnipeg. Cette école offre un environnement d'apprentissage enrichi bilingue et biculturel qui aident les élèves à apprendre à la fois l'anglais et l'American Sign Language (ASL).



Les élèves qui fréquentent l'école de leur quartier peuvent recevoir l'aide des professionnels suivants :

- orthophoniste;
- audiologiste;
- consultant pour les sourds et malentendants;
- enseignant pour les sourds et malentendants;
- interprète;
- preneur de notes informatisé;
- éducateur adjoint.

Les divisions scolaires peuvent également faire appel à l'équipe d'intervention provinciale de la Section des services aux sourds et aux malentendants d'Éducation Manitoba. Cette équipe peut :

- appuyer les équipes formées au sein des écoles et divisions scolaires pour faciliter
 - l'accès à une communication adéquate et son développement,
 - l'utilisation de techniques et stratégies d'enseignement adaptées,
 - l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants,
 - l'évaluation et la documentation des progrès des élèves,
 - l'utilisation de moyens technologiques pour aider les élèves, qu'il s'agisse d'appareils auditifs, d'implants cochléaires, de systèmes à modulation de fréquence ou à infrarouge, ou encore d'équipement de vidéoconférence;
- assurer la coordination des services entre le milieu où vit et étudie l'élève et les organismes comme la Manitoba School for the Deaf, la Society for Manitobans with Disabilities, la Central Speech and Hearing Clinic et les audiologistes régionaux;
- offrir des possibilités de développement professionnel pour les parents et les équipes scolaires.



Renseignements supplémentaires

- **Éducation Manitoba** offre des renseignements sur les services que le ministère offre aux élèves sourds ou malentendants sur son site Web :

www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/sourds/index.html

Éducation Manitoba

Section des services de soutien aux élèves

Winnipeg : 204 945-7912

Sans frais au Manitoba : 1 800 282-8069 poste 7912